

avec la coordination générale pour faire part de votre intérêt (voir coordonnées ci-bas). Vous devrez par la suite **compléter un questionnaire** visant à mieux vous connaître et à s'assurer de la **complémentarité de nos services respectifs**. Vous serez finalement invitée à compléter une demande d'admission ainsi qu'à remplir les conditions relatives à l'achat de parts de qualification telles que décrites dans le règlement no. 1 de la coopérative de solidarité du Centre de la Petite Enfance Le Bilboquet :

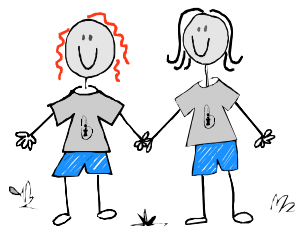


soit de déboursier un **total de cinquante (50) dollars** à la signature de la demande d'admission pour l'achat de parts ou deux (2) versements égaux et consécutifs de **vingt-cinq (25) dollars**. Notez que cet argent vous appartient et vous est remboursé dans sa totalité lorsque vous annulez votre membership avec la coopérative.

Il nous reste qu'à vous souhaiter la bienvenue dans notre coopérative et à vous dire de ne pas hésiter à communiquer avec nous pour de plus amples informations.

Veillez accepter, chère responsable, nos sincères salutations !


Bernard Beaupré
Coordonnateur général
819-564-7400 poste 228




P.S. Pour fin d'efficacité d'échange d'informations, nous vous demandons si possible de communiquer avec nous une première fois par courriel à :

bilbo2.cpe@videotron.ca de façon à vous assurer d'être bien inscrite dans notre carnet d'adresses électroniques. Merci !

266 Kennedy Nord et
195 Mont-Plaisant
Sherbrooke,
(Québec)
J1E 2A5

 (819)564-7400

 (819)564-3785

www.cpelebilboquet.coop

Aux responsables de services de garde en milieu familial voulant s'associer au

CPE Coop Le Bilboquet



**Invitation à devenir membre de soutien
de la coopérative de solidarité
du Centre de la Petite Enfance Le Bilboquet**



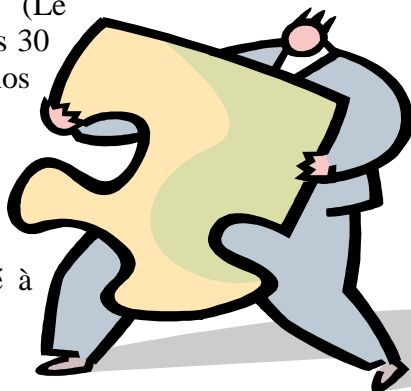
Madame,

Comme vous le savez, le Centre de la Petite Enfance Le Bilboquet a la particularité d'être la propriété d'une coopérative de solidarité. Une formule coopérative à laquelle l'équipe du Bilboquet a adhéré en août 1997 pour répondre aux exigences de la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde promulguée en septembre 1997. Une des exigences étant de faire en sorte que les parents utilisateurs soient bien représentés au Conseil d'administration. Il s'agit donc d'une coopérative où nous retrouvons différentes catégories de membres (travailleurs, utilisateurs et membres de soutien) contrairement aux coopératives traditionnelles où l'on retrouve exclusivement des utilisateurs, des consommateurs ou des travailleurs.

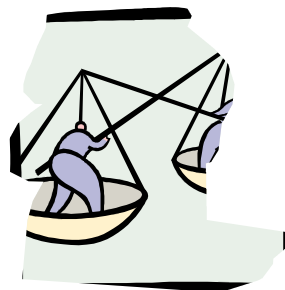
Nous nous adressons à vous, **chers responsables de services de garde en milieu familial**, d'abord et avant tout parce que vous êtes des intervenantes mettant à profit votre expérience et votre expertise auprès de la même jeune clientèle qui nous tient tous à cœur. Il nous fait aussi plaisir de vous compter parmi les acteurs importants **sensibilisés par la mission** que poursuit le CPE Coop Le Bilboquet.

À échanger avec nos conseillères pédagogiques (Renée Lessard ou Dominique Fagnoul) ou à discuter avec d'autres responsables de services de garde membres de notre coopérative, vous êtes probablement en mesure de constater qu'il y a **plusieurs avantages à être associé à notre organisation coopérative** dont : profiter de notre achalandage, profiter de la complémentarité de fréquentation de nos clientèles (Le Bilboquet étant spécialisé dans l'accueil à temps partiel pour les 30 mois et plus), profiter de nos services aux familles, nos formations, notre apport matériel, etc..

Nous espérons avoir fait en sorte que nos services aient toujours été à la hauteur des attentes des RSG ayant fait partie de notre CPE. Membres du CA et coordonnateur général, ainsi que nos chères conseillères pédagogiques avons d'ailleurs toujours été à l'écoute des divers commentaires et/ou suggestions en ce sens.



Par la présente, nous tenons donc à vous informer d'une opportunité qui s'offre à vous, soit de **devenir membre de soutien de la coopérative de solidarité du CPE Le Bilboquet**. Devenir membre de soutien, c'est d'abord et avant tout pour être représentée au Conseil d'administration de la coopérative et ainsi être en contact direct avec la mission et le développement du CPE. Un siège sur neuf est prévu au CA pour la représentante des membres de soutien.



La coopérative a aussi décidé d'offrir **d'autres avantages** pour les responsables de milieux familiaux qui deviennent membres. Il s'agit d'abord **d'avantages spécifiques à cette catégorie de membres** :

- ◆ Service de **joujouthèque** ;
- ◆ Profiter aussi des **réductions offertes par divers fournisseurs** du Bilboquet ;
- ◆ Échanges **courriels** pour **places à combler** ;
- ◆ Et enfin, pouvoir faire profiter de **priorité d'inscription** à sa clientèle.

La coopérative offre aussi aux membres de soutien de profiter d'une série d'autres **avantages offerts à toutes les catégories** de membres :

- ◆ Priorité d'inscription pour ses propres enfants ;
- ◆ Rabais pour l'utilisation du service de Dimanche-matin-parents-enfants ;
- ◆ Rabais pour formations et conférences ;
- ◆ Rabais pour la location de la salle avec cuisinette ;
- ◆ Invitation à participer aux Fêtes de famille (Bilboquetteries) du printemps et de fin d'année ;

Notez enfin que Le Bilboquet s'engage à transmettre aux membres de soutien toutes informations jugées pertinentes, visant directement ou indirectement cette catégorie de membre.

Finalement, pour devenir membre de soutien vous devez communiquer avec à une conseillère pédagogique du Bilboquet (564-7400 option 4) ou